

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 16 octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 13 octobre 2020, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Serge ARLLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 0

Procurations : 0

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20201016-02 : Service commun secrétariat : projet mutualisation logiciel

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de changement de logiciel « métier » pour le secrétariat des petites communes adhérentes au service commun. Ce projet a émergé dès les débuts de la mutualisation avec pour objectif premier – et toujours d'actualité – de faciliter la formation, l'entraide et les remplacements entre les agents. Pour des raisons notamment techniques, il n'avait pas été possible jusque-là d'envisager une mise en œuvre satisfaisante de ce projet. La solution technique retenue aujourd'hui consiste en une installation « physique » des logiciels à la Communauté de communes de l'Oisans, sur un serveur dédié au service commun, avec un accès distant à ce serveur pour les agents du service commun. Cet accès distant doit être paramétré mais peut dans l'absolu se réaliser depuis n'importe quel ordinateur ayant un accès à internet. Cette solution technique apparaît plutôt satisfaisante et de nature à faciliter les remplacements, les dépannages, etc.

Madame le Maire présente ci-dessous une comparaison des coûts annuels entre la solution logicielle actuelle et de la proposition formulée par l'éditeur Berger-Levrault.

Situation actuelle		Proposition service commun	
Désignation	Montant TTC	Désignation	Montant TTC
Cosoluce Pack Premium <i>Comptabilité, immobilisations, dette, budget Facturation (eau) Paies et RH État civil, élections, recensement militaire Cimetière</i>	1 535,41 €	Environnement e.magnus	25,61 €
		Pack e.magnus evolution <i>Comptabilité, immobilisations, dette, budget Facturation (eau) Paies et RH État civil, élections, recensement militaire Cimetière</i>	1 111,68 €
		BL connect données sociales	46,80 €
Dématérialisation comptabilité <i>Clé USB avec certificat signature électronique Dépôt « manuel » des flux signés sur Hélios</i>	208,80 €	Dématérialisation comptabilité <i>Parapheur en ligne Transmission automatisée des flux sur Hélios</i>	70,80 €
		Certificat signature électronique	180,00 €
Transmission actes contrôle légalité <i>Clé USB avec certificat signature électronique Dépôt « manuel » des actes sur plateforme S2low mutualisée CDG38</i>	54,00 €	Transmission actes contrôle légalité <i>Parapheur en ligne ? Transmission automatisée des flux sur Actes ?</i>	92,56 €

TOTAL ANNUEL TTC	1 798,21 €	TOTAL ANNUEL TTC	1 527,45 €
		Option BL connect Chorus	60,00 €

Madame le Maire précise par ailleurs que l'ensemble des coûts présentés ci-dessus sont annuels et comprennent l'abonnement, la maintenance, l'assistance, etc. Dans l'hypothèse où le Conseil municipal serait favorable à l'adoption de ce projet de logiciel commun, il convient d'ajouter à ces coûts de fonctionnement annuels, les coûts d'investissement dans le logiciel, les frais de mise en service, de récupération de données... tels que présentés ci-dessous.

Investissement proposition service commun	
Désignation	Montant TTC
Pack e.magnus evolution	1 554,00 €
Conduite projet intercommunalité	288,00 €
Récupération données (comptabilité et immobilisations uniquement)	840,00 €
Installation et paramétrage	402,00 €
Mise en service plateforme dématérialisation	474,00 €
Mise en service connecteur données sociales	118,80 €
TOTAL TTC	3 676,80 €
Option mise en service connecteur Chorus	240,00 €

Ces dépenses seraient réalisées en une fois, et la TVA récupérable.

Certains points restent à préciser avec l'éditeur Berger-Levrault (notamment concernant les dématérialisations comptable et du contrôle de légalité) de sorte qu'il est possible que la solution la plus pertinente soit « mixte » : l'adoption du nouveau logiciel, tout en conservant certains éléments du système actuel.

Madame le Maire indique être favorable à la mise en place de cette solution harmonisée avec la Communauté de communes de l'Oisans et les communes membres du service commun de secrétariat. Si certains détails demandent à être précisés, le projet dans son ensemble est plutôt bien cerné et les coûts finaux devraient s'établir globalement à hauteur de ce qui est présenté.

Madame le Maire propose donc au Conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité d'engager la Commune d'Ornon vers un changement de logiciel, sur la base des montants présentés – étant entendu que si ces montants devaient être substantiellement différents dans la proposition finale, le projet serait à nouveau présenté au Conseil Municipal

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

retient la proposition de mise en place d'un logiciel commun pour le service de secrétariat aux petites communes,

décide d'engager la Commune d'Ornon vers ce changement de logiciel, et d'inscrire au budget 2020 les crédits correspondants,

et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**